

Parc national de Port Cros

Objectif 1.I Préserver l'identité paysagère et les ambiances constitutives du caractère des coeurs

[...]

Il s'agit de préserver l'ensemble de ces éléments constitutifs du caractère des îles, de l'artificialisation et de la banalisation, en portant une attention particulière aux aménagements, au maintien de la qualité des paysages en particulier des structures paysagères emblématiques (alignements d'arbres, fenêtres paysagères, sentiers sous voûtes de végétation, etc.) et à la résorption des points noirs paysagers.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
1.I.6 Mettre en valeur les paysages en créant ou en restaurant les points de vue remarquables et en résorbant les points noirs paysagers. La résorption des points noirs paysagers portera en particulier sur les espaces de stockage des déchets, les abords des équipements techniques et les pistes pour l'enfouissement des lignes aériennes.	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'ouvrage : entretien et création des points de vue remarquables identifiés sur la carte des vocations• Maîtrise d'ouvrage selon l'opération de résorption des points noirs paysagers• Définition et mise en oeuvre des projets de requalification paysagère• Contribution à la sensibilisation et au contrôle des usagers pour prévenir l'apparition de nouveaux points noirs paysagers	<ul style="list-style-type: none">• Soutien de la démarche• Maîtrise d'ouvrage sur les espaces techniques selon leur nature et leur opérateur• Définition et mise en oeuvre des projets de requalification paysagère• Contribution à la sensibilisation des usagers pour prévenir l'apparition de nouveaux points noirs paysagers	<ul style="list-style-type: none">• Habitants• Partenaires privés et associatifs• Opérateurs, délégataires• DREAL• CELRL• Usagers• CC

Référence ID de l'article : #4648

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 11:22